

**Service instructeur**

Service des Actions Educatives  
et de la Jeunesse

10<sup>ème</sup> Commission - N° 2008/I-10e/09

**Service consulté**

Direction des Affaires Juridiques

**BUDGET PRIMITIF 2008**

**POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE (E 04)**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet de soumettre, à l'Assemblée, les propositions budgétaires relatives à notre politique en faveur de la Jeunesse, en 2008. Le montant total des crédits prévus s'élève à 500 000 €.*

La politique du Conseil Général en faveur de la Jeunesse se décline actuellement en quatre thèmes :

- la prévention routière
- l'information
- le soutien aux associations
- l'animation transfrontalière.

---o0o---

**I. La prévention routière**

1) Les Volants Jeunes

Depuis 1991, le Département mène une action de prévention routière en faveur des jeunes de 18 à moins de 26 ans, sous la forme d'une formation complémentaire à celle du permis de conduire, appelée "Volants Jeunes".

Par délibération n° 2006/I-10<sup>e</sup>/01 du 8 décembre 2005, nous avons adopté le programme pour les années 2006 à 2008, sur la base d'un coût de 210 €, dont 130 € pris en charge directement par le Département.

Cette action, qui a connu un vif succès dans les années 90, fait l'objet d'une désaffectation croissante (2902 formations en 1999, 300 seulement prévus en 2007) depuis quelques années, malgré les efforts de communication réalisés.

Une réflexion est actuellement en cours, au sein d'un groupe de travail, sur l'évolution possible de l'intervention du Département en matière de prévention routière pour les jeunes qui pourrait venir se substituer aux Volants-Jeunes à partir de 2009.

En tout état de cause, je vous propose de ne plus reconduire la formule actuelle, au-delà du 31 décembre 2008.

Une enveloppe de **100 000 €** est prévue au BP 2008 au titre des participations à verser aux auto-écoles.

Il s'y ajoute un crédit de **6 000 €** au titre des participations à verser à l'Automobile-Club, partenaire du Département pour les Volants Jeunes, conformément aux modalités adoptées par la Commission Permanente, le 25 février 2005 (20 €/élève).

La convention passée avec l'Automobile-Club arrivant à échéance le 31 décembre 2007, je vous propose de la proroger d'une année, par voie d'avenant, conformément au document en **annexe I** du rapport.

Enfin, je vous propose, comme les années précédentes, d'attribuer une subvention de **2 287 €** au Comité Départemental de la Prévention Routière, membre du comité de pilotage des Volants Jeunes.

## 2) Un projet d'action en faveur des jeunes conducteurs de cyclomoteurs.

La Ligue de l'Enseignement est une association complémentaire de l'école, un mouvement de jeunesse et d'éducation populaire, mais aussi un mouvement de citoyens acteurs.

La fédération haut-rhinoise de la Ligue de l'Enseignement propose de mener sous sa responsabilité une action dans le domaine de la prévention routière.

Il s'agit de sensibiliser les adolescents aux risques encourus, lorsqu'ils se déplacent en cyclomoteur (les scooters...), ainsi qu'à la nécessité de respecter les autres usagers de la route.

Les principales caractéristiques de l'action seraient les suivantes :

Nature de l'action : stages de formation, complémentaires au Brevet de Sécurité Routière (BSR), d'une durée de 3 heures, en petits groupes, gratuits pour les participants. Coût de chaque stage qui serait pris en charge par le Département : 500 €.

Contenu pédagogique : théorie et pratique.

Public visé : les jeunes de 14 à 18 ans, titulaires du BSR, propriétaires d'un cyclomoteur (les jeunes viennent avec leur cyclomoteur).

Taille de chaque groupe : 12 jeunes.

Encadrement : deux formateurs, dont un titulaire du brevet d'Etat "Educateur sportif, option : moto", (salariés de la Ligue de l'Enseignement).

Jours : les mercredis et samedis (après-midi), ou pendant les vacances scolaires.

Lieux : dans diverses communes du département, dans les cours d'écoles ou de collèges mises à disposition. L'Association effectuera toutes les demandes en ce sens.

Le partenariat à établir avec l'association serait matérialisé par une convention. S'agissant d'une action expérimentale, cette convention serait résiliable à tout moment par chacune des parties. Dans un premier temps, une vingtaine de stages, par an, est prévue.

Je vous propose :

- de prévoir une enveloppe de **10 000 €** pour cette action, en 2008;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour finaliser le projet et approuver la convention à passer.

## **II. L'information**

L'action d'information des jeunes est assurée par l'Association SEMAPHORE, à MULHOUSE, qui offre deux services, dans le cadre d'une convention passée avec le Département le 24 juin 2002 :

- "Info-Jeunes" : Numéro Vert d'accueil, d'information et d'orientation (10 062 appels concrets traités en 2006),
- "Forum Info" : actions de rencontre directe avec les jeunes, dans le cadre de diverses manifestations publiques (une quinzaine de manifestations, chaque année).

Chaque année, "Info-Jeunes" fait l'objet d'un bilan détaillé, incluant une étude sociologique, qui est adressée aux conseillers généraux et aux principaux des collèges du Haut-Rhin, ainsi qu'à nos services sociaux.

Je vous propose de fixer la subvention à **135 200 €** en 2008 (132 600 € en 2007) et de m'autoriser à signer l'avenant à la convention joint en **annexe II** au rapport.

## **III. Le soutien aux associations**

Le soutien de notre Assemblée aux mouvements de jeunesse prenait la forme, avant 2003, d'une subvention globale versée au Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse (C.D.M.I.J.) qui la répartissait entre ses différents membres.

Depuis 2003, le Département verse directement les subventions aux associations adhérant au C.D.M.I.J., sur proposition de ce dernier.

Par ailleurs, le CDMIJ s'est constitué en Centre de Ressources des Animateurs Jeunes du Haut-Rhin, avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Une première convention triennale (2004-2006) a été signée, à cet effet, le 11 février 2004.

Une deuxième convention triennale (2007-2009) a été signée le 21 juin 2007.

Une enveloppe de **244 846 €** est à prévoir au BP 2008 pour le CDMIJ et les associations membres. Comme les années précédentes, je vous propose de donner délégation à la Commission Permanente pour la répartition du crédit entre les bénéficiaires.

#### **IV. L'animation transfrontalière**

Notre action d'animation transfrontalière se traduit par une contribution au Fonds "Jeunesse" de la Conférence du Rhin Supérieur, dans le cadre d'une convention signée avec le Land de Bade-Wurtemberg, le Land de Rhénanie-Palatinat, l'Etat français (Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports), la Région Alsace, le Département du Bas-Rhin, le Canton de Bâle-Ville, le Canton de Bâle-Campagne, le Canton d'Argovie et le Canton du Jura. Depuis 1998, quatre conventions triennales ont été signées, dont la dernière le 5/07/2007 pour la période 2007 à 2009.

Le Fonds "Jeunesse" subventionne les projets transfrontaliers des jeunes (de moins de 25 ans) et des organismes œuvrant pour la jeunesse, dans l'espace de la Conférence du Rhin Supérieur.

Un crédit de **1 667 €** est à prévoir au BP 2008.

---oOo---

Tous les crédits évoqués dans le présent rapport sont récapitulés dans le tableau annexé au rapport (**annexe III**).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et :

- 1) inscrire les crédits nécessaires à notre politique en faveur de la jeunesse, d'un montant total de 500 000 €, tels qu'ils sont récapitulés en annexe III ;
- 2) autoriser la signature des avenants joints en annexe I et II du rapport ;
- 3) autoriser le versement des subventions suivantes aux organismes ci-après :
  - \* 135 200 € à l'Association SEMAPHORE,
  - \* 2 287 € au Comité Départemental de la Prévention Routière,
  - \* 1 667 € au Regirungspräsidium de Bade-Wurtemberg, gestionnaire du Fonds "Jeunesse" de la Conférence du Rhin Supérieur ;
- 4) donner délégation à la Commission Permanente, en tant que de besoin, pour le suivi des dossiers évoqués dans le rapport.



Charles BUTTNER

LES VOLANTS-JEUNES  
Convention entre  
Le Département et l'Automobile-Club  
"Action Plus - Région Alsace, Vosges, Belfort" :  
**Avenant**

**Entre**

le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par la Mission Animation Jeunes), représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par délibération du Conseil Général du.....

d'une part,

**Et**

L'Automobile-Club "Action Plus - Région Alsace, Vosges, Belfort", représenté par son Président,

d'autre part,

**Il est exposé et convenu ce qui suit :**

**Article unique**

La convention, signée le 14 avril 2005, valable jusqu'au 31 décembre 2007, est prorogée jusqu'au 31 décembre 2008.

Fait en deux exemplaires  
à Colmar, le

Le Président de l'Automobile-Club  
"Action Plus -  
Région Alsace, Vosges, Belfort"

Le Président du Conseil Général

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN ET L'ASSOCIATION « SEMAPHORE » :  
AVENANT RELATIF AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE  
FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2008**

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

Vu le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,

Vu la convention signée le 24 juin 2002, relative à "Info Jeunes" et "Forum Info",

Vu la demande de subvention de l'Association,

**Entre**

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service des Actions Educatives et de la Jeunesse), sis 100, Avenue d'Alsace - BP 20351 - 68006 COLMAR CEDEX, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération du Conseil Général en date du.....,

ci-après désigné "Le Département"

d'une part,

**Et**

L'Association « SEMAPHORE », sise 9, rue du Moulin 68100 MULHOUSE, représentée par son Président dûment autorisé à signer la présente convention, par une délibération en date du.....,

ci-après désignée "l'Association"

d'autre part,

**il est exposé et convenu ce qui suit.**

**Article unique : montant de la subvention pour 2008**

En 2008, le Département alloue à l'Association une subvention de 135 200 €.

Fait en deux exemplaires  
A....., le.....

Le Président de l'Association

Le Président du Conseil Général

**BP 2008****POLITIQUE : JEUNESSE (E 04)****PROGRAMME : ANIMATION-JEUNES (E 041)**

Nature	Fonction	BP 2007	BP 2008	Observations
6574	33	237 900,00 €	244 846,00 €	Subvention de fonctionnement au CDMIJ et aux associations membres du CDMIJ
6574	33	132 600,00 €	135 200,00 €	Subvention de fonctionnement à l'association SEMAPHORE
6574	33	2 287,00 €	2 287,00 €	Subvention de fonctionnement au Comité Départemental de la Prévention Routière
6574	33	1 667,00 €	1 667,00 €	Subvention de fonctionnement pour le "Fonds Jeunesse" de la Conférence du Rhin Supérieur
6568	33	269 546,00 €	100 000,00 €	Participations versées aux auto-écoles pour les Volants Jeunes
6568	33	6 000,00 €	6 000,00 €	Participations versées à l'Automobile-Club pour les Volants Jeunes
6568	33	-	10 000,00 €	Participations versées à la Ligue de l'Enseignement pour la formation des jeunes conducteurs de cyclomoteurs
<b>TOTAL</b>		<b>650 000,00 €</b>	<b>500 000,00 €</b>	